

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission no 65 chargée de l'examen du rapport-préavis no 2021/15 Objectif canopées Stratégie d'arborisation de la Ville de Lausanne

Présidence : Mme Marie-Thérèse Sangra

Membres présents :

Mme Anna Crole-Rees
Mme Céline Misiego
Mme Christine Goumaz
Mme Paola Richard-de-Paolis
Monsieur Gianfranco Gazzola
Monsieur Daniel Dubas
Monsieur Jacques-Etienne Rastorfer
Monsieur Jean-Daniel Henchoz en remplacement de Madame Diane Wild
Mme Christiane Schaffer
Monsieur Jean-Luc Chollet

Absent : M G-A Clerc qui a démissionné

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Natacha Litzistorf, conseillère municipale directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture, M. Etienne Balestra, chef du service des parcs et domaine M. Michaël Rosselet, responsable du patrimoine arboré, et Mme Brigitte Panchaud, secrétaire SPADOM, que nous remercions pour l'excellente et diligente prise de notes.

Lieu: salle du Conseil communal, Hôtel de Ville

Date : 20 mai 2021

Début et fin de séance : 17h00 -19h10

Lieu : Casino de Montbenon

En introduction, la présidente salue les commissaires et dit se réjouir de pouvoir travailler un préavis qui permet d'entrer dans une phase concrète de la mise en oeuvre du plan climat. Elle propose de procéder en ouvrant une discussion générale, puis par la lecture détaillée du préavis. Elle s'enquière si tout le monde a pu prendre connaissance du préavis et des annexes et si la brochure *Les arbres à Lausanne*, Spadom, 2015 mentionnée dans le préavis a été envoyée au commissaire qui l'avait demandée. Le lien pour télécharger cette brochure nous a été transmis avec la remise des notes et se trouve en fin de ce rapport de commission.

Les représentants de la Ville se présentent et la parole est donnée à la Directrice. Elle rappelle que le présent rapport-préavis apporte une réponse à un des défis climatiques des années à venir, à savoir les mesures d'adaptations au réchauffement de l'air en milieu urbain. Ce rapport s'inscrit dans la continuité de la politique menée par la Ville durant toute la législature. La stratégie choisie est une arborisation renforcée pour augmenter la surface ombragée dans la Ville. L'objectif est de passer de 20% à 30% de couverture de canopée pour 2040, soit environ 186 ha en plus occupé par la couronne des arbres, ce qui est ambitieux. La canopée se réfère à la surface foliaire des arbres, ce qui signifie que l'arbre planté doit croître dans de bonnes conditions pour pouvoir développer tout son potentiel de feuillage. Cet aspect est particulièrement épineux pour le cas des arbres plantés le long des avenues vu l'encombrement du sous-sol. Ceux-ci restent souvent chétifs.

L'objectif de 30% de couverture d'ici 2040 représente 25'000 arbres à planter dans de bonnes conditions durant ces 20 prochaines années, c'est-à-dire 5'000 arbres le long des avenues, 15'000 sur les parcelles

publiques et 5'000 sur des parcelles privées. Il est espéré que l'engagement modèle de la Ville sur ses parcelles incitera les acteurs privés à faire de même sur les parcelles privées.

Discussion générale

La majorité des commissaires prennent la parole pour saluer la qualité et la cohérence de ce préavis enrichi d'annexes très intéressantes. De nombreuses remarques et questions sont adressées aux représentants de la Municipalité. Notamment la question de la difficulté de croissance des arbres dans le milieu urbain (p.ex à Victor Ruffy) est soulevée, en particulier de l'entretien et du soin à donner aux jeunes arbres et du coût général de cet entretien. Qu'en est-il du crédit d'investissement de 1 mio de francs prévu surtout pour faire des études afin d'établir un plan d'action plus concret, étant donné que si on calcule CHF 3'000.- par arbre, on arrive déjà à un coût de 3,75 millions par année. A cela s'ajoute le problème des allergies aux pollens ou des risques de chute d'arbres pas toujours possible à prévenir malgré le rigoureux suivi du Spadom.

La directrice rappelle que l'arbre a sa place en milieu urbain et que l'être humain doit la lui accorder. Le Spadom est outillé pour assurer un travail pointu et très professionnel sur l'emplacement des arbres et leur protection. Quant à la question des coûts, elle sera abordée prochainement dans un autre préavis qui présentera la stratégie de financement des premières mesures du plan climat. Le chef de service du Spadom confirme qu'une réflexion pointue a été faite sur les principes d'arborisation pour que les efforts soient couronnés de succès. S'agissant des pollens, il rappelle la réponse qui avait été faite à une précédente interpellation déposée en 2019, à savoir que c'est un élément naturel que l'on trouve tant en ville qu'à la campagne. On doit pouvoir vivre avec et c'est grâce à eux que la vie se perpétue. Une attention est portée au fait de ne pas planter d'essences notoirement allergènes à proximité des écoles par exemple. Par ailleurs Lausanne est ceinturée de forêts et vouloir éliminer la présence des pollens est cause perdue car ceux-ci sont très volatiles. Une commissaire rassure en disant que la question des allergies aux pollens diminue avec l'âge. Un autre commissaire fait remarquer que des différences entre les quartiers sont perceptible sur cette question des allergies et qu'il faut être attentif à ne pas augmenter le nombre d'essences problématiques. Une question est posée pour savoir s'il y a une stratégie en ce qui concerne les arbres fruitiers. Il lui est répondu que les fruitiers sont un peu le parent pauvre en termes de droit des arbres dans les villes, mais que sur la base de la réponse au postulat de M. Romain Felli, des actions sont entreprises pour les développer à Lausanne.

Plusieurs commissaires questionnent la manière dont les privés seront approchés et sont d'avis que les objectifs de surface de canopées de + 18% sur les parcelles privées sont trop bas et pas assez ambitieux. Des règles seront-elles imposées aux futures constructions sur ces parcelles privées et quelles seront les mesures d'incitation à planter plus d'arbres sachant que certains propriétaires seront un peu récalcitrants à cause de la vue, de l'ombre, etc. Qu'en est-il également de la solution de déplacer les arbres au lieu de les abattre ?

Existe-t-il un volet de lutte contre les arbres et les haies que l'on appelle les « quatre salopards » (thuyas, lauriers, photinias et bambous) ? Qu'en est-il de la méthode « Miyawaki » ?

Il est également mentionné que le plan d'affectation communal viendra seulement d'ici quelques années, il est important de commencer au plus vite le déploiement de cette stratégie canopée sans attendre l'homologation du nouveau PACOM. Pour atteindre les objectifs de réduction de chaleur, il faut commencer au plus vite à planter les arbres.

Une autre commissaire demande à ce que la Ville évite autant que possible la coupe d'arbres et laisse autant que faire se peut les troncs d'arbre mort favorable à la biodiversité. Le risque d'accident par chute d'arbre reste très faible, bien moindre qu'une collision par voiture.

Concernant les parcelles privées, la directrice rappelle qu'il y a un objectif d'y planter 5'000 arbres. Il va falloir inciter et motiver. Les incitations pourraient être d'ordre financier mais pas uniquement parce que tout ne passe heureusement pas par l'argent. Le prochain préavis comporte des éléments qui permettent de voir comment pouvoir motiver en travaillant sur le Fonds des arbres et en changeant une partie du règlement des arbres. Au sujet des aspects financiers, on verra qu'au bout de 20 ans on arrive à des sommes importantes mais investir de l'argent dans les arbres maintenant coûte moins cher que de faire subir à la population les effets du réchauffement climatique.

Par rapport à l'élimination, des essences indésirables (les quatre salopards), ce n'est pas dans le cadre de l'objectif canopée que cette problématique sera traitée mais plutôt avec d'autres politiques du SPADOM, par exemple « Nature en ville » ou « la stratégie pour le patrimoine arboré et forestier », via des incitations et des conseils pour les privés. Quant aux forêts Miyawaki des réflexions sont en cours sur les endroits où les planter. La question de la valeur des arbres morts comme habitats est connue pour le SPADOM et le déplacement des arbres est déjà pratiqué avec un certain succès, notamment dans le cas de Métamorphose. Cette option a cependant un certain coût. Le chef de service rappelle que l'abattage de tout arbre lausannois est soumis à une procédure avec affichage au pilier public et qu'une compensation systématique est requise à moins que la parcelle n'abrite déjà un arbre par tranche de 500 m². L'intention est d'aller plus loin c'est-à-dire que lorsqu'un arbre est coupé, et qu'une partie de canopée disparaît, une compensation pourrait être demandée même s'il y a suffisamment d'arbres sur la parcelle. Il y a passablement de mécanismes que l'on est en train d'imaginer qui pourraient être mis en place pour garantir que la surface de canopée ne diminue pas. Pour l'objectif 5'000 arbres plantés chez les privés, la Ville applique une approche proactive pour les accompagner et les conseiller dans leur démarche. Entre approche réglementaire, incitation et accompagnement, la Ville a de bons bras de levier pour agir chez les privés.

Le préavis suscite encore de nombreuses questions. Un commissaire est d'avis que la formulation « ville fraîche » est peu adéquate et que le rôle de l'arbre comme capteur de gaz carbonique n'est pas mentionné. Mis à part la plantation d'arbres y aurait-il d'autres moyens pour refroidir la ville, p.ex de la végétation sur des câbles dans un délai plus court ? Pourquoi le fond des arbres a encore un solde et ne pourrait-il pas être mis à contribution davantage? enfin il demande si les arbres seront produits localement, ce qui serait souhaitables ou viendront de l'étranger ?

Une commissaire demande comment on va résoudre la question des surfaces perméables nécessaires pour les arbres. Le responsable du patrimoine arboré informe qu'en collaboration avec le Service des routes et de la mobilité un projet est en train d'être expérimenté à l'avenue de Montoie qui consiste à canaliser les eaux de surfaces dans les fosses d'arbres qui sont dimensionnées pour permettre à ceux-ci de pousser, de la récupérer in situ et à la rendre à l'arbre (ce qui est pratiqué à Stockholm).

La directrice répond que le défi est d'avoir une ville fraîche en été en luttant contre les changements climatiques et les îlots de chaleur. En ce qui concerne des moyens techniques, autre que des arbres, pour avoir obtenir de la fraîcheur, le paradigme a changé, nous arrivons au bout d'une ville technique. Aujourd'hui la priorité est la place de l'arbre dans la ville; il faut laisser la nature reprendre ses droits dans la ville pour elle-même, pour les objectifs de lutte contre les changements climatiques et pour des objectifs de santé publique. Le fait d'avoir une surface foliaire dans les villes permet aussi, quand il pleut, d'atténuer les effets de la pluie et de capter l'eau là où elle arrive (bénéfices multiples). Cet objectif canopée est à la fois un aboutissement et le début d'une nouvelle ère avec un changement de regard sur la place du végétal dans la ville. Sur la question de la provenance des arbres, elle a fait prendre des dispositions pour que les arbres à planter viennent de pépinières locales. Des contrats d'approvisionnement vont être conclus avec des pépiniéristes de la région en déterminant les essences que l'on veut. S'agissant du Fonds des arbres, si celui-ci est encore important, c'est parce qu'il a été géré avec parcimonie, il est alimenté à raison de CHF 25'000.- environ par année par des compensations pour des arbres qui ne peuvent pas être replantés et est appelé à être encore mieux alimenté à l'avenir et sera mis à contribution pour la végétalisation de la ville.

Les questions étant nombreuses et passionnantes, un commissaire demande, vu l'écoulement rapide du temps, s'il ne faut pas prévoir une deuxième séance pour étudier à fond ce préavis, faute de quoi il ne sera pas possible de faire notre travail dans de bonnes conditions. S'en suit une longue discussion, la question divise l'assemblée et consomme le quota temps disponible... Pour la Municipalité, il serait préférable qu'une décision soit prise aujourd'hui, car le Conseil va très prochainement débattre du prochain préavis sur le financement de cette stratégie canopée. Finalement vu l'ample discussion d'entrée en matière, l'adhésion générale qui semble se dégager en faveur du préavis, ainsi que la richesse des annexes, la décision de ne pas prévoir une deuxième séance est prise par votation à la majorité et il est décidé de passer à l'examen des chapitres.

Discussion détaillée du préavis par chapitres

Aucune demande de prise de parole n'est faite pour les chapitres 1 à 5 (1. Résumé 2. Objets du préavis 3. Table des matières 4. Préambule 5. Etat des lieux)

Chapitre 6

Deux remarques sont faites : l'une sur la « taille raisonnée » pour plutôt proposer moins d'interventionnisme et de « renoncer à tailler chaque fois que c'est possible » et l'autre sur le « renouvellement des arbres » car il faut éviter de couper des arbres centenaires ou arbre-patrimoine. La directrice répond que la taille raisonnée a justement pour but d'intervenir le moins possible.

Une autre remarque s'inquiète que le montant d'un mio qui est au plan des investissements pour 2021 et 2022 pourrait signifier qu'en 2023 et 2024 il n'y aura plus aucun investissement pour poursuivre cet objectif canopée. Ce n'est pas le cas car le financement viendra du budget courant du SPADOM, des crédits d'ouvrages et des crédits coordonnés qui sont en lien avec d'autres services. S'y rajoutera aussi le financement du plan climat et l'apport du Fonds des arbres. Tout ceci permettra de ne pas avoir de trou dans le financement de l'objectif canopée.

Chapitre 6.2

Un commissaire se demande si les rues à forte densité (av. de France ou Maupas p.ex.) ont assez d'espace encore disponible pour accueillir autant d'arbre et s'ils ces rues ne sont pas trop sombres. La Ville effectuera un monitoring et le but recherché est l'effet de canopée et pas le nombre d'arbre plantés. Si la rue ne se prête pas à cela, on travaille avec des toitures végétalisées ou des murs végétalisés. Il sera parfois possible de planter des arbres sur des places de parc.

Une intervention est faite sur la question de la révision du plan d'affectation communal. Il serait faux de l'attendre avant d'agir, puisqu'il sera mis à l'enquête publique en 2022 puis entrera en vigueur 4 ou 5 ans plus tard. Il ne faut pas perdre ce temps. Pour avancer plus vite n'est-il pas possible de déjà travailler sur la base d'une directive communale de l'administration (ex les toitures végétalisées) ? Il est répondu que pour ne pas attendre l'entrée en force du plan d'affectation communal, le règlement de protection des arbres de la stratégie du patrimoine arboré et forestier a été annoncé. C'est par ce biais-là que l'on arrivera à faire le joint entre maintenant et l'entrée en force du PACom.

Quant à la question de l'arborisation des cours de collègue, des tests ont déjà été faits dans certains préaux et des propositions seront faites prochainement.

Chapitre 6.3

Un conseiller note que la durée est de 20 ans pour atteindre un effet de canopée, ce qui fait long vu les effets d'ilots de chaleur déjà perceptibles aujourd'hui. La Ville ne part pas de zéro; ces deux ou trois dernières années environ 1'000 arbres ont été plantés chaque année ce qui a donc initié ce processus Avec certaines essence (marronnier p.ex), on peut arriver dans un délai relativement court à des couronnes généreuses. Une conseillère demande si les cinq marronniers qui ont été rasés devant le Capitole vont être remplacés. Ce qui est le cas.

Chapitre 6.5, 6.6 et 6.7, 7 et 8

Pas de commentaire

Chapitre 9.

Quels types de handicap est contenu dans la notion de personnes à mobilité réduite ? Est-ce que cela inclut les personnes malvoyantes ? Par ex. lorsqu'il y a des arbres avec des branches basses, cela peut poser problèmes aux personnes malvoyantes et un arbre sur l'espace public ne doit pas gêner. La directrice confirme que le terme de « personnes à mobilité réduite » est un champ assez vaste puisqu'il comprend également les personnes qui ont des écouteurs ou celles qui consultent leur téléphone en marchant, etc. Les nouvelles fosses sur lesquelles on travaille pour que les arbres aient plus de place pour leur système racinaire ont aussi pour objectifs que la mobilité des personnes en situation de handicap ne soit pas entravée.

Chapitre 10.

Une confirmation est demandée pour savoir s'il y aura un mio par année et si ce montant est prévu chaque année et que donc la votation de ce soir constitue juste l'amorce sur les deux premières années, ce qui est le cas. La suite du financement est prévue dans le préavis à venir. Enfin il aurait été souhaitable de prendre l'argent sur le Fonds des arbres plutôt que sur le FDD.

Chapitre 10.1 et 10.2

Pas de commentaire

11. Conclusions

La présidente propose de passer au vote des conclusions.

Un commissaire s'étonne que le sujet des « Principes d'arborisation des rues lausannoises (février 2020)» ne soit pas abordé. La directrice dit qu'il s'agit juste une prise d'acte.

Les trois conclusions sont votées séparément.

Conclusion

Les conclusions du préavis no 2021/15 sont votées de la manière suivante:

- La conclusion 1 est approuvée par 10 voix avec 1 abstention
- La conclusion 2 est approuvée à l'unanimité
- La conclusion 3 est approuvée par 9 voix et 2 abstentions

La séance est levée à 19h10.

Lausanne le 29 mai 2021,

La rapportrice
Marie-Thérèse Sangra



Lien pour télécharger la brochure *les arbres à Lausanne*

<https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/officiel/administration/logement-environnement-et-architecture/parcs-et-domaines/publications/les-arbres-a-lausanne/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col1/00/linkList/0/websitedownload/Brochure-LesArbresLausanne.2019-08-20-16-00-03.pdf>